



L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	06/06/2025
<b>Date d'Affichage</b>	06/06/2025
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>13</b>
Présents	9
<b>Votants</b>	<b>12</b>

#### Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER, Mr Nicolas MARTINAIS (arrivé à 20h30).

#### Absents excusés :

Mr Michel LÉBOUC donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS,  
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,  
Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.

#### Absents :

Mme Sylvie COUPE.

N°092-2025

### Validation du devis GALLE pour la modernisation de la ventilation des pièces humides à l'école

Mr Didier PETITPAS, conseiller délégué, présente le devis de l'entreprise GALLE pour la modernisation de la ventilation des pièces humides à l'école.

Le montant de ce devis est de 1 057.00 € HT.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** le devis de l'entreprise GALLE pour la modernisation de la ventilation des pièces humides à l'école et d'imputer en investissement à l'opération 120 « Ecole Travaux d'équipement » l'article : 215741 Installation, matériel et outillage des cantines scolaires – Budget voté pour cette opération : 11 000.00 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le